

AVIS PUBLIC



PUBLICATION DE RÈGLEMENT 2158-2-2025

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le greffier de la susdite Ville que :

- lors de la séance du 18 décembre 2025, les membres du conseil ont adopté le *Règlement 2158-2-2025 modifiant le Règlement 2158-2019 et ses amendements décrétant la tarification pour certains biens, services et activités de la Ville de Saint-Charles-Borromée.*

Ce règlement peut être consulté aux bureaux des Services administratifs de la Ville situés au 370, rue de la Visitation, aux heures d'ouverture de l'hôtel de ville.

Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Donné à Saint-Charles-Borromée, ce 19 décembre 2025.

(S) *Louis-André Garceau*

Me Louis-André Garceau, avocat
Greffier